

## Comité provincial de Bruxelles-Brabant wallon

P.V. administratif n° 6 - Séance du 20/10/2015

MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président), De Leener (Secrétaire), Deneve (Trésorier), Mlle Colmant, MM Dekoninck, Lambert, Squiflet

### 1. Correspondance in

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 2640 Friendly Bulls (0130 Malherbe)
- 2640 Friendly Bulls : nouvelle liste PC 1 – transmise au responsable et à la CFA
- 689 Jodoigne : PC 1 – demande de vérification du PC 1 suite à la reprise d'un arbitre – transmis au responsable et à la CFA pour suite voulue
- 0836 St Augustin : rencontre MU14B0302 Ecole européenne – St Augustin – voir point 9
- 1423 Royal 4 : dossier de candidature pour l'organisation des finales des coupes provinciales

### 2. Correspondance out

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1

### 3. Championnat

- Rencontre HP10502 Royal 4 – Ecole Européenne fixée le 27/12/2015 – rectification de l'heure du match, celui-ci se disputera à 11h30 au lieu de 9h30
- Forfait administratif - PC 32 et 33 – coach non qualifié
  - MU 14A0103 Canter – Waterloo 0 – 20
- Forfait général
  - HU16D 1795 RPC Anderlecht
- Forfait plus de 72h à l'avance
  - HU16C0805 Linthout – Eclair 0 – 20
- Rencontre HP2B0307 ABC – Castors Braine : suite à la décision du CJP du 13/10/2015 de faire rejouer ce match, le fait que le dossier a été traité en urgence et que le CP a eu, en séance, connaissance qu'aucune des parties n'allait en appel, il acte que celui-ci se disputera le 18/11/2015 à 20h00

### 4. Coupe

- Néant

### 5. Arbitrage

- Note au corps arbitral :

Il a été signalé au Comité provincial, à plusieurs reprises, que les arbitres n'effectuaient pas les formalités administratives avant la rencontre, vu parfois au manque de temps entre deux rencontres et/ou que la feuille d'arbitrage n'était pas remplie à temps.

Il est rappelé que dans ce cas, l'arbitre doit le signaler sur la carte et changer éventuellement l'heure de début du match.

### 6. Commission Technique des Jeunes

**Rappel des entrainements des sélections :**

Date	Garçons (2002 – 2003)	Filles (2003 – 2004)
------	-----------------------	----------------------

25/10	13.30 – 15.30	-----
8/11	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
15/11	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
22/11	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
29/11	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
6/12	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
13/12	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30
20/12	13.30 – 15.30	13.30 – 15.30

**Les entrainements se déroulent :** Salle de Cappellemans - Chaussée de Vilvorde 170, 1120 Bruxelles

## 7. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 11/10/2015

Journée	Club	n° de rencontre	Article
6	17	HP3D0404+HP10604	33
6	17	U10C0402+DP10601+HP3A0402	66
6	45	DU190401+HP2A0603+HP3C0401	33
6	48	HP3A0402	33
6	123	HP2A0601	33
6	242	DP2A0402+HP2B0607+HP3B0403+HU14C0605+HU21A0601	33
6	252	DP2A0403+DP10604+HU21A0606+MU14D0602	33
6	400	MU14B0103(officiel)	16
6	400	HU18A0603+HU21A0603+HU21A0705	33
6	697	DU190403+HU18B0605(x2)+HU21A0607	33
6	836	HP3B0405+HU16D0604	33
6	970	DP10303+DP10602+HU21A0607	33
6	1083	HU16C0602+HU18B0602	33
6	1083	HP3B0404+DP2B0404	66
6	1168	HP3A0404+HR3A0404	66
6	1336	MU14A0103	33
6	1479	HP2B0607	33
6	1610	DP2A0404+HP2B0605+HU14C0605	33
6	1795	DU190404+HP3A0406+HP3B0401+HU18A0606+MU14D0603	33
6	1795	HP3A0406 (carte incomplète)	48
6	1949	DP10602+HU16D0602+HU21A0603	33
6	2204	DP10601+HP3A0401+MU14C0601	33
6	2316	HU18B0605	33
6	2344	HP2A0604+HU18A0603+MU14C0604	33
6	2344	U12E0404+U10B0404	66
6	2352	HP3D402 (officiel)+HP10606 (officiel)+MU14B0103(officiel)	16
6	2352	HP3D0402 +MU14B0103+MU14C0601	33
6	2448	HP3A0401	66
6	2518	HP2A0604+HP10604+MU14A0104+MU14C0604	33
6	2518	HP10604+HP2A0604+MU14A0104+U10A0401+HU16C0604+HP2B0604	66
6	2518	MU14C0604+U12D0405+MU14D0604	66
6	2519	DU190401	33
6	2561	HP3B0405	33
6	2576	DP2A0401+HP2A0606	33
6	2576	DU190406	66
6	2631	HU18B1207	33

6	2646	HP3B0402+HU18A0606+HU21A0606+MU14C0606	33
6	2669	HP3D0405	33
6	2683	HP3C0405	33

## 8. Mini basket

- U10D : pour le club de Castors Braine, il faut lire dans la localisation de la salle : Salle Gaston Reiff à Braine l'Alleud et non la salle d'Auderghem.  
Les modifications de salle sont gratuites suite à une erreur du Comité Provincial.
- **Règlement U12 :**

Dans l'attente du Règlement U12 rédigé par la Commission Technique de l'AWBB, il est demandé aux équipes de :

Pour les séries A et B, de jouer en 4 x 8 minutes (remplacement possible)

Pour les séries C – D et E, de jouer en 8 x 4 minutes (remplacement uniquement à la fin du 1/8<sup>ième</sup> temps)

## 9. Actualité de la province

- Dossier MU14A0103 rencontre Waterloo – Canter – demande de vérification, introduite par Waterloo, d'affiliation du délégué et de la licence du coach du Canter.  
Décision : le Canter perd le match par forfait – motivation : coaching irrégulier, le coach ne peut coacher que les U10 et U12 d'après sa licence de coach stagiaire  
Le dossier de la déléguée est classé sans suite, la licence a été fournie, le nom ayant été mal écrit sur la feuille. Le CP ne peut regretter à nouveau, que les personnes qui remplissent les feuilles d'arbitrage ne fassent un effort pour les libeller correctement.
- Dossier MU14B0302 rencontre Ecole européenne – St Augustin : le CP annule le forfait infligé à St Augustin – motivation : au vu des éléments fournis par St Augustin et des explications de l'arbitre, les formalités administratives ne se sont pas déroulées conformément aux statuts.
- Rencontre HP10502 Royal 4 – Ecole européenne, le CP acte que la rencontre est fixée au 27/12/2015, à 11h30, heure initiale. Toutefois, le CP est ouvert à toute modification de cette date si un accord est trouvé entre parties
- 0689 Jodoigne : rencontre HP3D0504 Great Garlic – Jodoigne – courrier de Jodoigne concernant une possible erreur d'arbitrage

A la lecture de la feuille de match ainsi que de la déclaration des arbitres, il n'est pas possible d'établir que le joueur du cercle Great Garlic qui a été sanctionné de 2 fautes antisportives est resté sur le terrain. Il est du devoir du marqueur (personne présentée par le club de Jodoigne) de signaler aux arbitres lorsqu'un joueur est pénalisé d'une seconde faute antisportive. (Article 48 du code de jeu)  
Sur base de ce qui précède, le Comité Provincial confirme le résultat de la rencontre.

### **Formation Table de marque :**

Nous regrettons ces dernières semaines de nombreux problèmes liés à la tenue d'une feuille de match et de la table de marque, nous rappelons que le Comité Provincial a proposé d'organiser (avec l'aide de sa Commission de Formation des Arbitres), à une formation sur la table de marque (feuille de match, chronomètre de jeu, chronomètre de tir).

Cette formation est **gratuite** et sera dispensée dans le ou les clubs qui en feront la demande.

Prochaines réunions : comité le 29/10/2015, administratif les 3, 10 et 17/11/2015, comité le 24/11/2015

O. MONSIEUR – A. DE LEENER

Nom du document : awcpbr151020  
Répertoire : T:\AWBB\Courrier 2015-2016\Joueurs étrangers\CI -  
Passeports  
Modèle : C:\Users\veronique.AWBB\AppData\Roaming\Microsoft\Temp  
lates\Normal.dotm  
Titre : Comité provincial de Bruxelles-Brabant wallon  
Sujet :  
Auteur : André  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 21/10/2015 16:53:00  
N° de révision : 2  
Dernier enregist. le : 21/10/2015 16:53:00  
Dernier enregistrement par : André  
Temps total d'édition :0 Minutes  
Dernière impression sur : 23/10/2015 09:53:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 3  
Nombre de mots : 1.083 (approx.)  
Nombre de caractères : 5.957 (approx.)